



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

FIN DE CONFLIT À LA CLINIQUE DE L'AUZON (LA ROCHE BLANCHE - 63)

L'assemblée générale des personnels de la clinique de l'Auzon - Puy de Dôme- 63 - (Groupe RAMSAY/ GDS) qui s'est réunie le 25 avril 2017 a validé à une très grande majorité la décision de parapher le protocole de fin de conflit qui les opposait à leur direction depuis le 29 mars 2017, soit depuis 28 jours.

Les éléments ci-dessous composent les acquis liés à cette lutte :

- la Direction renonce à la dénonciation de l'usage qui porte sur les modalités de prise des congés annuels
- La direction accorde une augmentation de 20 € brut mensuel par salarié hors Revenu Annuel Garanti (RAG) pour un salarié à temps plein
- La direction accorde 50 € sur justificatif pour l'achat de chaussures de travail
- La direction accorde une prime exceptionnelle de 250 € brut pour les embauchés depuis novembre 2016
- La direction assure le maintien de l'ancienneté à 100 % pour les salariés en congé parental, au lieu des 50 % d'avant conflit
- La direction accorde le versement d'une prime de transport de 200 € brut pour les salariés ayant un an d'ancienneté sur justificatif de frais de carburant, attestation sur l'honneur de l'utilisation d'un véhicule, avec photocopie de carte grise (versement en novembre)
- La direction accorde cette année un versement exceptionnel d'un supplément de participation d'un montant de 80 000 € brut (versement en novembre), soit 560 € net par salarié à temps plein
- La clinique s'engage à faire des efforts pour procéder à la conservation des avantages existants de la politique salariale
- La clinique s'engage à anticiper au plus tard le 15/10/2017 l'ouverture des négociations relatives aux conditions de déclenchement de l'accord d'intéressement pour l'exercice 2017/2018
- Concernant les jours de grève, la perte de salaire sera étendue d'avril à novembre 2017

Ce conflit contre le système de santé marchande que représente le groupe Ramsay GDS a été exemplaire. L'unité des salariés n'a pas fléchi dans cette lutte. Le comportement méprisant, pervers et provocateur de la direction lors des 3 séances de négociation, sur 28 jours de grève, n'a pas entamé la détermination des salariés. Nous déplorons fortement le positionnement irresponsable envers les patients de la clinique, victimes de l'immobilisme de l'employeur, qui les a contraints, soit à reporter les soins, soit à se faire soigner ailleurs.

Pour les salariés, soutenus par la CGT, cette lutte est une victoire. Ce combat démontre la situation explosive qui règne dans le secteur de la santé (public, privé associatif et/ou lucratif).

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT s'associent à la victoire des salariés de la Clinique de l'Auzon et remercient l'ensemble des structures CGT du département, l'ensemble des syndicats CGT, pour leur soutien juridique, financier ou par leur présence physique sur les lieux du conflit.

Montreuil, le 26 avril 2017

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

19

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr